

Homicide à Port-Gentil

Il tue sa compagne au cours d'une bagarre et simule sa pendoison

J-P.A

Port-Gentil/Gabon

UN drame s'est produit récemment à Transfo, dans le deuxième arrondissement de Port-Gentil. Michaël Nguema Ndong, Gabonais âgé de 38 ans, aurait tué sa compagne, Michelle Azozet Mouabeni, Gabonaise âgée de 26 ans, au cours d'une bagarre, puis aurait maquillé ce meurtre en une pendoison.

D'après divers témoignages recueillis auprès de l'entourage du couple, il ressort que Michaël Nguema Ndong et Michelle Azozet Mouabeni passaient beaucoup de temps à se palabrer et à se battre. « Chaque fois, pour calmer le couple, il fallait

l'intervention parfois musclée des voisins. On ne sait pas ce qui se passait dans ce couple, qui a quatre enfants », nous a confié un voisin, traumatisé par cette tragédie.

Le suspect raconte : « Je suis ici à la PJ parce qu'on m'accuse d'être l'auteur de la mort de ma compagne. Ce soir là, en rentrant à la maison à 22 heures, j'ai trouvé Michelle dans un état anormal, elle était très agitée. Lorsque je lui ai demandé ce qui ne va pas, elle m'a lancé un verre, que j'ai esquivé. C'est ainsi que la bagarre a commencé. Au bout de quelques minutes, les voisins ont défoncé la porte. Après nous avoir séparés, ils sont partis avec ma compagne pour la calmer. Après leur départ, j'ai fermé la grille, avant d'aller dans la chambre.



Photo : Jean Paulin Allogho

Michaël Nguema Ndong, le mis en cause.

Lorsque je reviens, quelques instants après, je trouve Michelle pendue sur la grille. J'ai appelé ses parents, tout en alertant le voisinage. » Dans une autre version, il dit avoir reçu un coup de télé-

phone de la clinique Mandji, lui annonçant la présence en ces lieux de sa femme pour inciser l'abcès de leur fille : « Je me suis rendu à la clinique, puis j'ai dit à ma compagne que le moment n'étant pas propice pour inciser l'abcès de l'enfant, elle n'avait pas à amener l'enfant à la clinique. Mais cette remarque ne lui a pas plu... »

AUTOPSIE Au cours de l'enquête préliminaire, la Police judiciaire (PJ) a relevé des incohérences dans le récit du mis en cause. Et, si tel est que Michelle Azozet se serait pendue, il est étonnant que ses pieds touchent le sol. Ensuite, le foulard utilisé par la victime pour se

pendre ne pouvait nullement supporter le poids de cette dernière, qui a un gabarit imposant.

Il fallait donc recourir à l'autopsie pour déterminer les circonstances du décès. L'expertise médicale pratiquée sur le corps de Michelle Azozet Mouabeni a révélé plusieurs fractures (dont des côtes cassées) et des traces de violence (hématomes, bosse sur le front et autour du cou).

Conclusion : la victime est morte par strangulation, surtout qu'elle avait une grossesse de quatre mois. L'audition de l'enfant de sept ans du couple accable

Michaël Nguema Ndong : « Maman attendait papa avec une photo à la main. Et lorsqu'il est arrivé, à la vue de cette photo, il est rentré dans une colère noire. Papa a d'abord étouffé maman, avant de l'étrangler, j'ai tout vu », raconte le gamin, avant de fondre en larmes.

Qu'est-ce qu'il y avait de spécial sur cette fameuse photo ? « C'est une photo que j'ai prise dans un snack-bar », a répondu le suspect.

Présenté vendredi dernier devant le procureur de Port-Gentil, Michaël Nguema Ndong a été placé sous mandat de dépôt à la prison centrale du Château, en attendant son jugement.

Front social à Olam Palm Ngounié/Mouila

Sept ouvriers agricoles écroués

FN

Mouila/Gabon

UN mouvement d'humeur du personnel de la société Olam Palm Ngounié, pour réclamer de meilleures conditions de vie et de travail, a dégénéré. En effet, sept ouvriers agricoles, tous Gabonais, sont actuellement en détention préventive à la prison centrale de Mouila.

Nick Steven Sanguï, 20 ans, Arnaud Manfoumbi, 22 ans, Jo Moubele Tsinga, 21 ans, Reneslas Nguindzou, 38 ans, Wijdane, 22 ans, Elvis Moutou Mabika, 25 ans, et Ulrich Okolo, 25 ans, tous résidant à Mouila, sont accusés par leur employeur d'être responsables de l'arrêt de travail, de vol, d'actes de vandalisme, de séquestration, de violence et voie de fait au cours du front social déclenché le 15 octobre dernier par les ouvriers agricoles des sites de Mboukou.

Selon une source proche du dossier, c'est suite à la non-satisfaction du cahier de revendications déposé par les délégués et syndicats du personnel auprès de leur hiérarchie que le personnel agricole des différents sites d'Olam Palm de la province, a débarqué à Mboukou, situé à une trentaine de kilomètres de Mouila, pour manifester.

Dans leurs revendications, le collège des délégués du personnel réclame : l'immatriculation des employés à la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS) et à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), l'augmentation de la prime de logement, le changement de statut des agents, la prime de panier de la ménagère, des logements pour les sous-traitants sur le site, le départ de certains responsables gabonais, l'arrêt du

recrutement des Indonésiens et des Malaisiens, l'arrêt des licenciements abusifs des Gabonais ...

INTERPELLATIONS Il semblerait qu'alors que des négociations étaient en cours avec les responsables d'Olam Palm, le personnel aurait lancé les hostilités. Le décompte final de ce mouvement d'humeur fait état de la dégradation extérieure de l'usine, des enseignes lumineuses, des panneaux de signalisation sonore, des baies vitrées, des douches mobiles, des camions et des tableaux électriques des motopompes.

On a également enregistré deux Asiatiques passés à tabac, des foyers d'incendie dans les plantations et plusieurs effets dérobés, notamment deux ordinateurs portables, des trousse de premier secours, une somme de 240 000 francs et des téléphones portables.

Pour mettre un terme à ce qu'elle considère comme des velléités aux relents subversifs tendant à troubler l'ordre public, la direction d'Olam Palm a aussitôt sollicité la force publique composée de la gendarmerie et de la Police judiciaire. 57 employés, chauffés à blanc, ont été interpellés. Après identification, 8 suspects ont été conduits au poste de police pour nécessité d'enquête, tandis que les autres ont été laissés en liberté provisoire.

Au terme des auditions, sept individus ont été présentés devant le procureur de la République. Après avoir entendu les intéressés, le magistrat instructeur les a placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Mouila pour présomption de vandalisme, vol, violence et voie de fait, séquestration...

A noter que les enquêteurs ont déjà récupéré de nombreux effets volés.



REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

COMMUNIQUÉ AUX EMPLOYEURS

La Direction Générale de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS), rappelle à l'ensemble des employeurs que **l'Appel à cotisation pour le compte du 3ème trimestre 2018 a été lancé depuis le 14 septembre.**

A cet effet, la Caisse informe les employeurs n'ayant pas encore procédé au dépôt de leur Déclaration Trimestrielle de Salaires (DTS), et à ceux n'ayant pas déclaré ni payé leur DTS, de bien vouloir régulariser leur situation avant le **31 Octobre 2018.**

Passé ce délai, ils se verront appliquer des pénalités de retard conformément aux dispositions des articles **44 et 47 de l'ordonnance n°0022/PR/2007 du 21 août 2007.**

Par ailleurs, nous rappelons aux employeurs que le recouvrement des cotisations sociales liées à l'assurance maladie est assuré par la CNAMGS depuis le 3ème trimestre 2015.

Aussi, nous invitons les cotisants à se rapprocher de la Direction du Recouvrement et du Contentieux (DRC), située au quartier Glass (**entre la station Oil Libya et l'immeuble Hassan Hejeij**).

Les employeurs de l'intérieur du pays sont priés de se rendre dans les délégations provinciales CNAMGS de leur localité respective.

Les taux de cotisations sont les suivants :

| Fonds | Taux de Cotisation Employeur | Taux de cotisation Employé | Assiette des cotisations | Plafond (par mois) |
|--------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Secteur Public | 5% | 2,5% | IRPP | 2.500.000 F CFA |
| Secteur Privé et Parapublic | 4,1% | 2% | | |



Echangez avec nous sur
facebook/cnamgs

Fait à Libreville, le 18 octobre 2018

Le Directeur Général



Renaud ALLOGHO AKOUE



La solidarité a un sens